

Maisse

La justice interdit le référendum sur la déviation

A MAISSE, les bureaux de vote resteront fermés demain. Saisi en référé par le préfet de l'Essonne et un habitant de la Grande-Rue, le tribunal administratif de Versailles vient de suspendre la décision du maire d'organiser un référendum. Les électeurs étaient invités à se prononcer sur la future déviation de la RD 837 qui doit contourner par le nord le petit village d'ici à huit ou dix ans. Un tracé qui ne fait pas l'unanimité. Certains riverains considèrent que la future route passe trop près de leurs habitations.

Lors de cette consultation, les Maissois devaient dire s'ils étaient pour l'idée d'une déviation, puis donner leur avis sur le tracé dessiné

par les services du département. Une initiative qui agace au conseil général. Il faut dire que ce dossier traîne depuis des années. Voilà près d'un demi-siècle que les Maissois et leurs maires successifs se battent pour chasser les poids lourds. Chaque jour, un flot de 9 000 voitures et camions emprunte la rue étroite du centre-ville.

Le tracé nord présenté en enquête publique

Lassés de subir le vrombissement des moteurs, de voir leurs murs trembler ou de rester bloqués derrière des camions qui peinent à se croiser, les villageois réclament de longue date

une déviation. Le dossier s'enlisant, le maire a mis la pression en prenant un arrêté interdisant le passage des poids lourds en transit dans sa commune. Finalement, l'été dernier, le tracé nord de la déviation a été présenté à la population en enquête publique. Et le préfet a donné son feu vert quelques mois plus tard. « Cette enquête s'est déroulée pendant les vacances, alors que beaucoup d'habitants étaient en vacances, regrette Daniel Bourgois, le maire DVD de Maisse. Sans compter que les remarques sont peu prises en compte. J'accorde donc peu de crédit à cette enquête. Je vais tout faire pour trouver un moyen légal de consulter la population. »

S.A.



MAISSE, 29 MARS 2004. En attendant une déviation, un arrêté municipal interdit aux poids lourds de traverser le village. Les habitants ne pourront pas se prononcer sur le tracé de la rocade ce week-end. La justice interdit la tenue du référendum prévu dimanche. (L.P.)